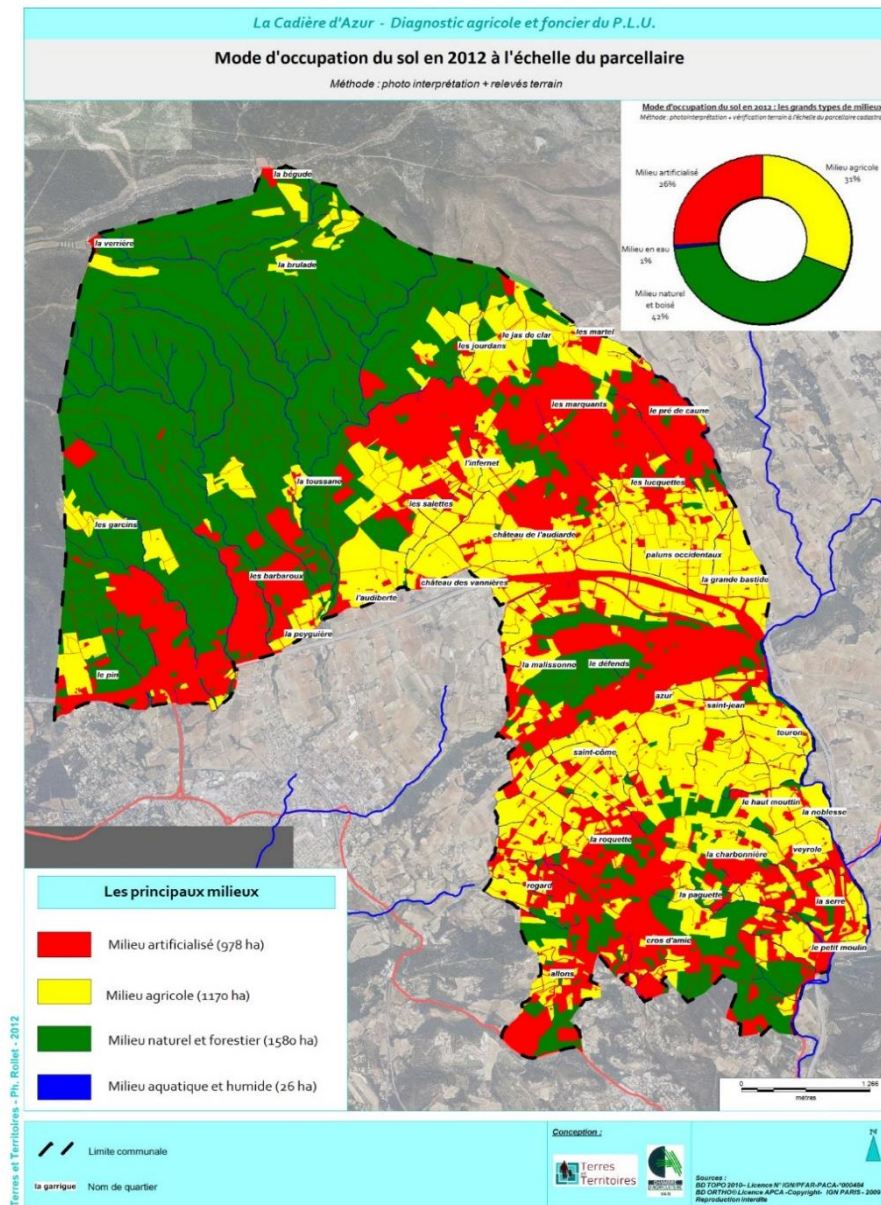
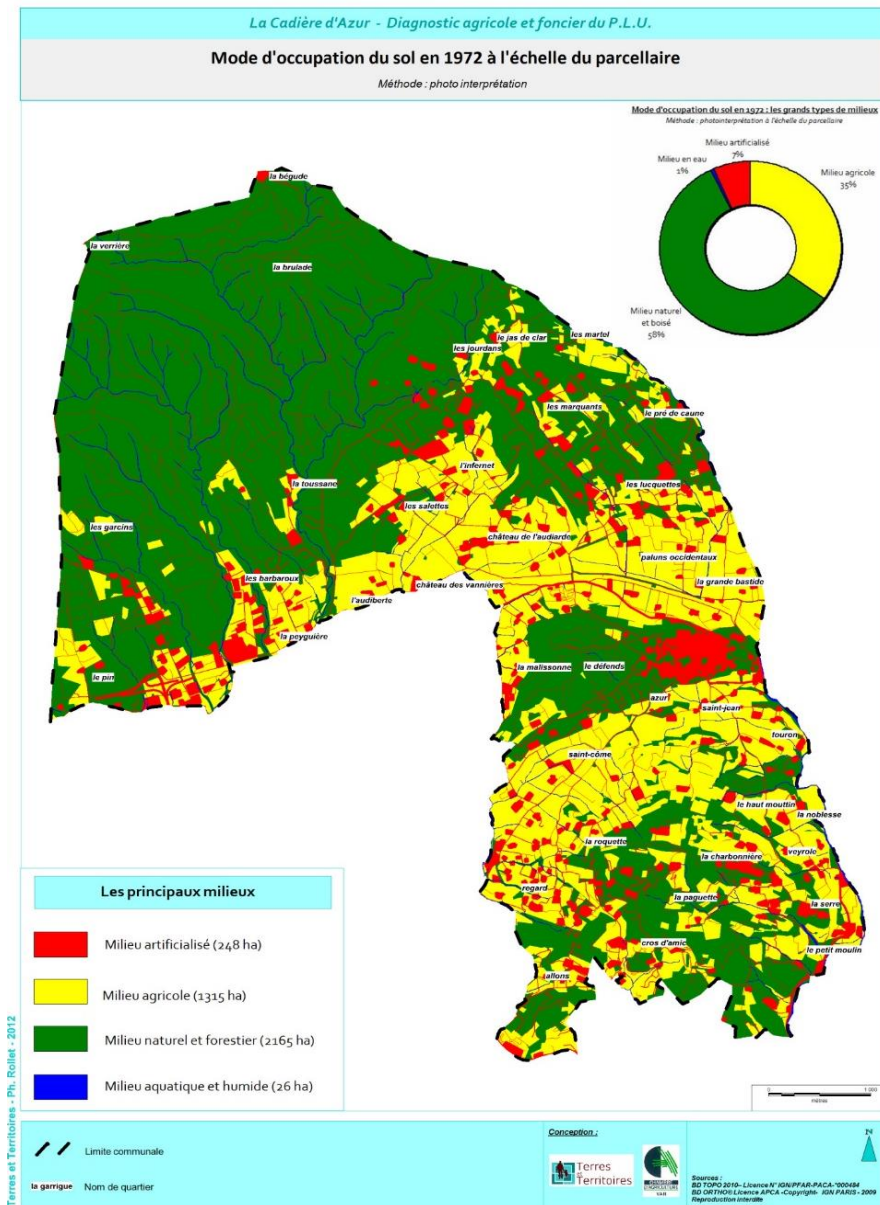




*Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Commune de la Cadière d'azur (83)*

Réunion PPA – synthèse du volet agricole et foncier - 03 Juillet 2014

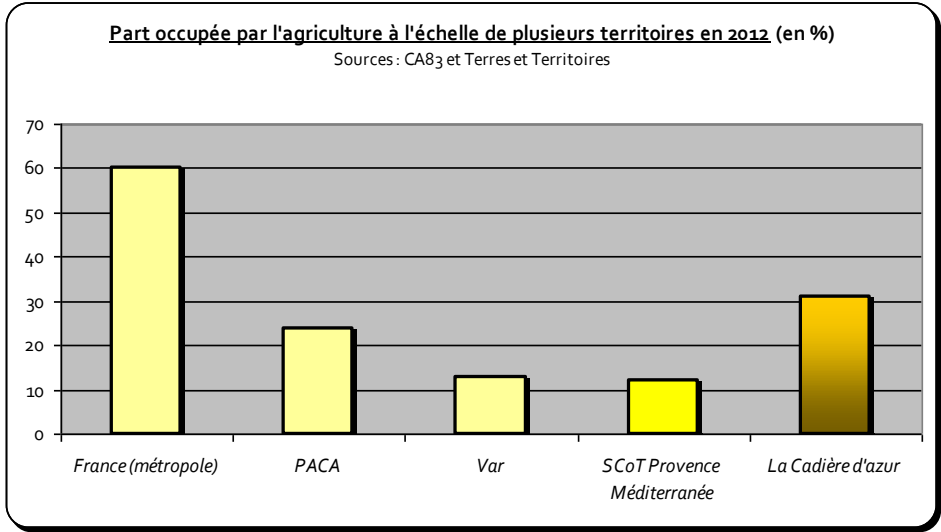
UN TERRITOIRE COMMUNAL QUI S'EST BEAUCOUP ARTIFICIALISÉ ENTRE 1972 ET 2012



Une artificialisation du territoire opérée aux dépens des espaces agricoles (pour 300 ha environ) et des espaces de nature (pour plus de 430 ha), soit un rythme de consommation annuel de l'ordre de = 18 ha / an

UN TERRITOIRE COMMUNAL ENCORE TRÈS AGRICOLE...MALGRÉ UNE PRESSION FONCIÈRE EXACERBÉE !

1/3 du territoire communal exploité en 2012
(= une des communes les plus agricoles du SCoT PM)

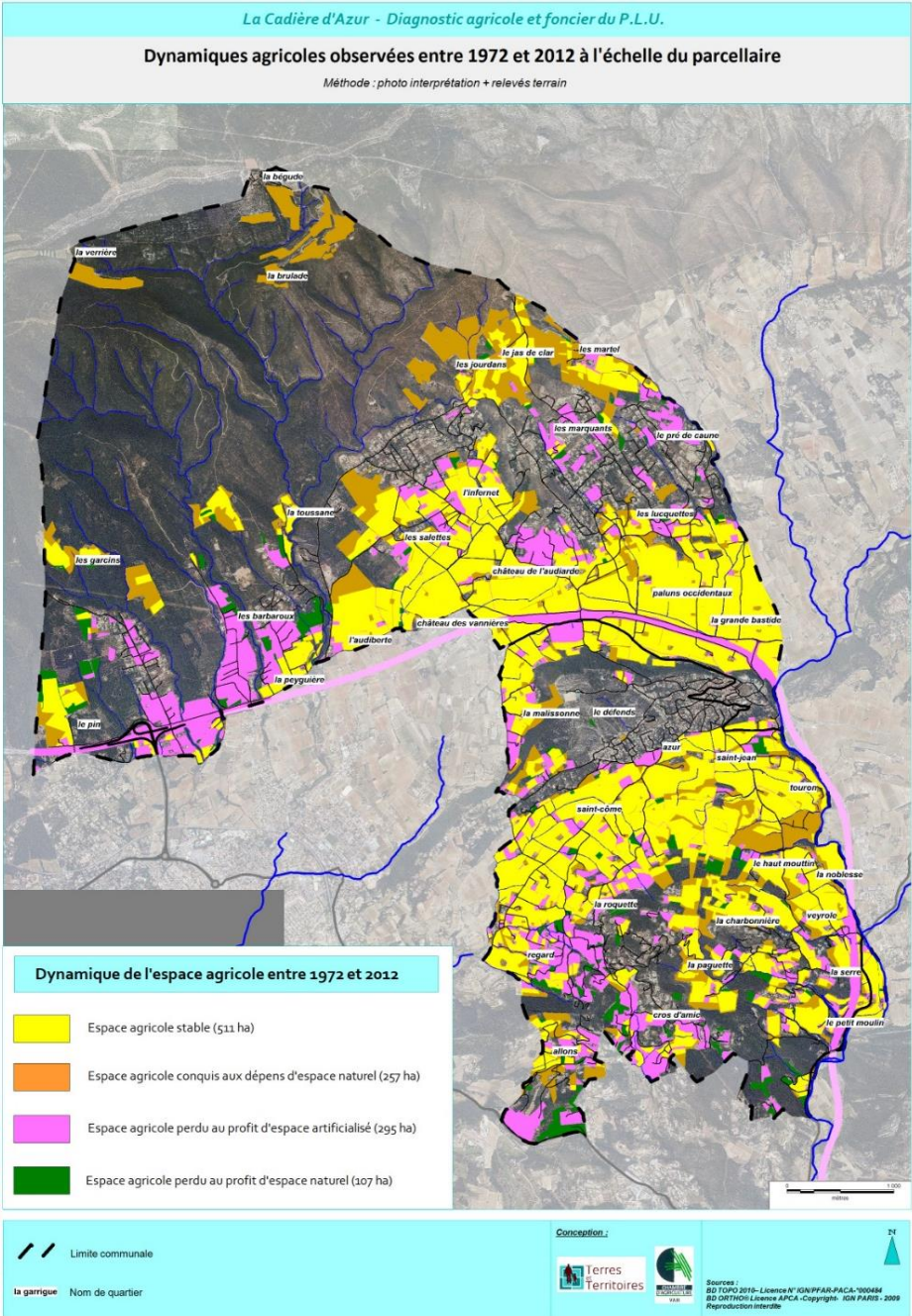


Une régression modérée des terres entre 1972 et 2012 : de 1300 ha (35 %) à 1170 ha (31 %) soit une chute de 11 %

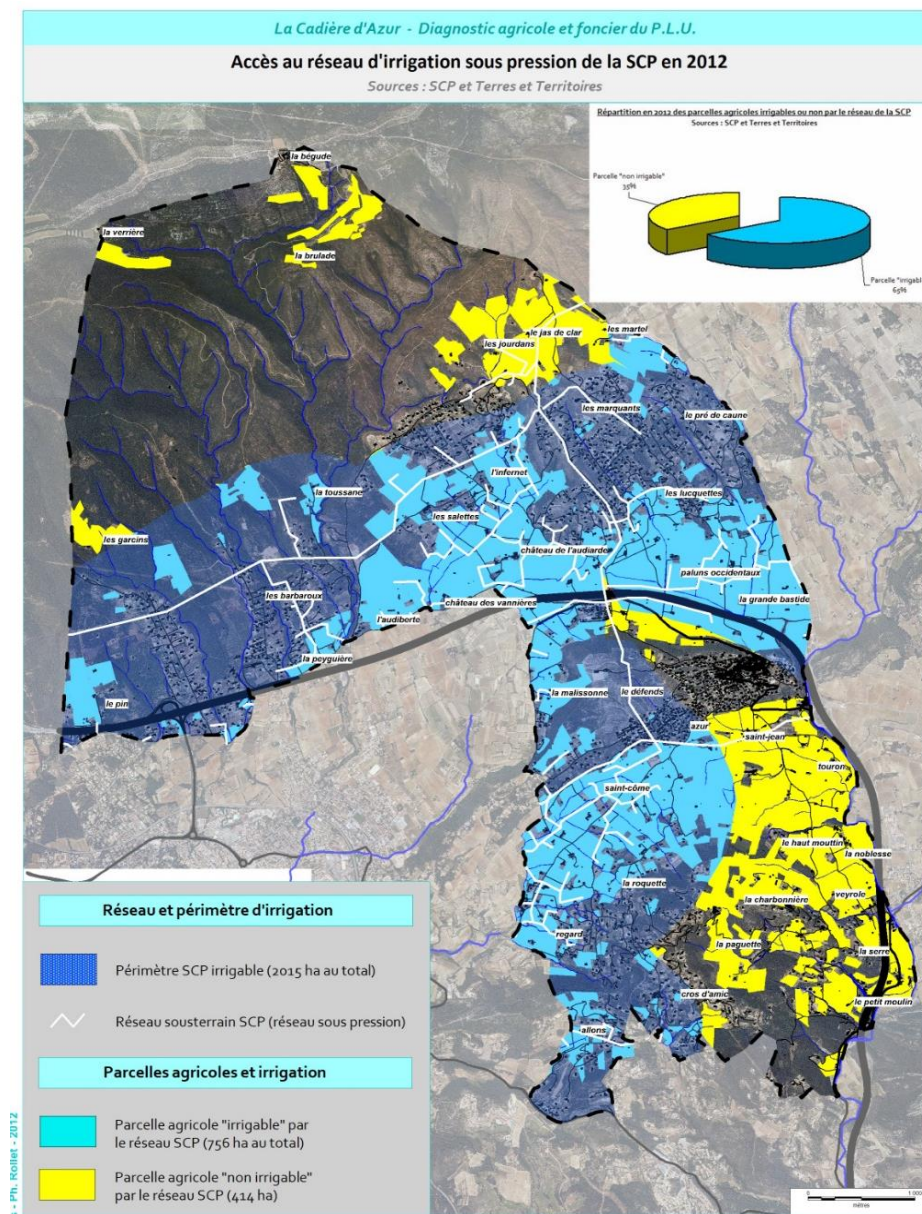
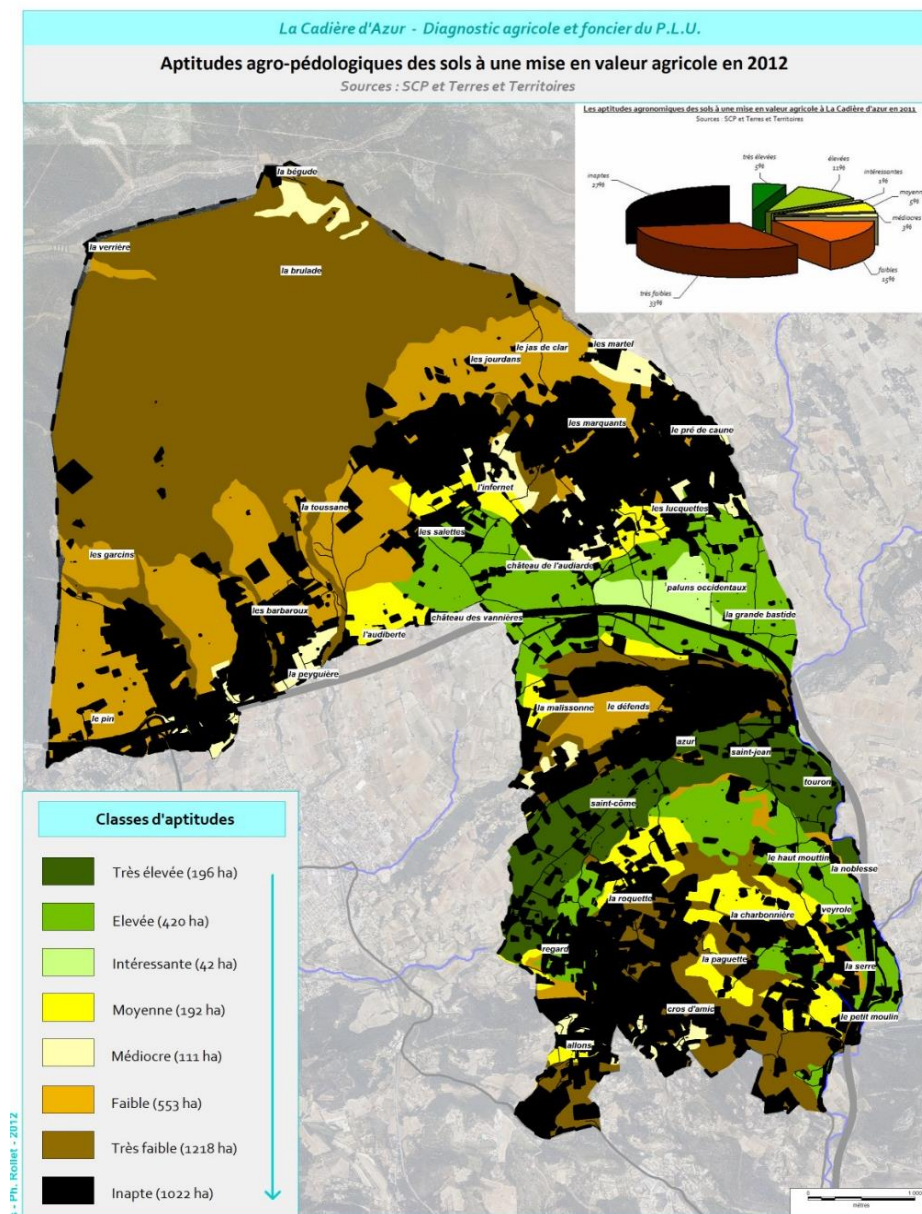
Une artificialisation aux dépens des espaces agricoles ...
300 ha perdus (= rythme de consommation de 7 ha / an)

... partiellement compensée par une conquête agricole au détriment des espaces naturels :
250 ha conquis et 100 ha perdus)

Disparition d' 1/3 des exploitations depuis 1979 / stabilisation globale des surfaces =
Processus de concentration / agrandissement des exploitations



UN TERRITOIRE EN GRANDE PARTIE IRRIGABLE ET DOTÉ D'APTITUDES AGRONOMIQUES TRÈS HÉTÉROGENES



35 % du territoire communal exploitable en 1^{er} lieu par des cultures à hauts rendements (céréales, légumes, vergers...)
Majorité du territoire restant exploitable par des cultures dites « rustiques » : vigne de cuve, oliviers, amandiers,...

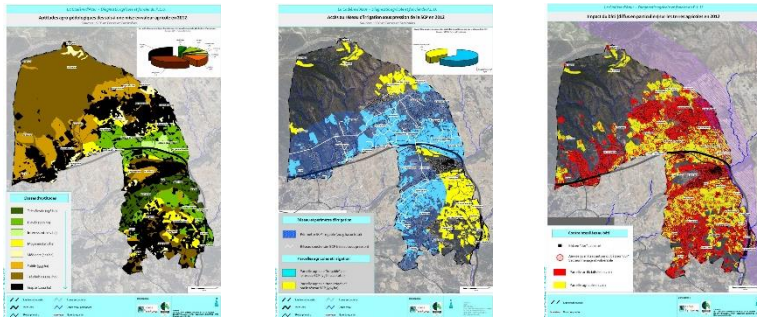
EN RÉSUMÉ : UN TERRITOIRE COMMUNAL DOTÉ D'UN POTENTIEL DE PRODUCTION REMARQUABLE

Territoire rassemblant tous les critères indispensables pour permettre une agriculture productive, de qualité et diversifiée :

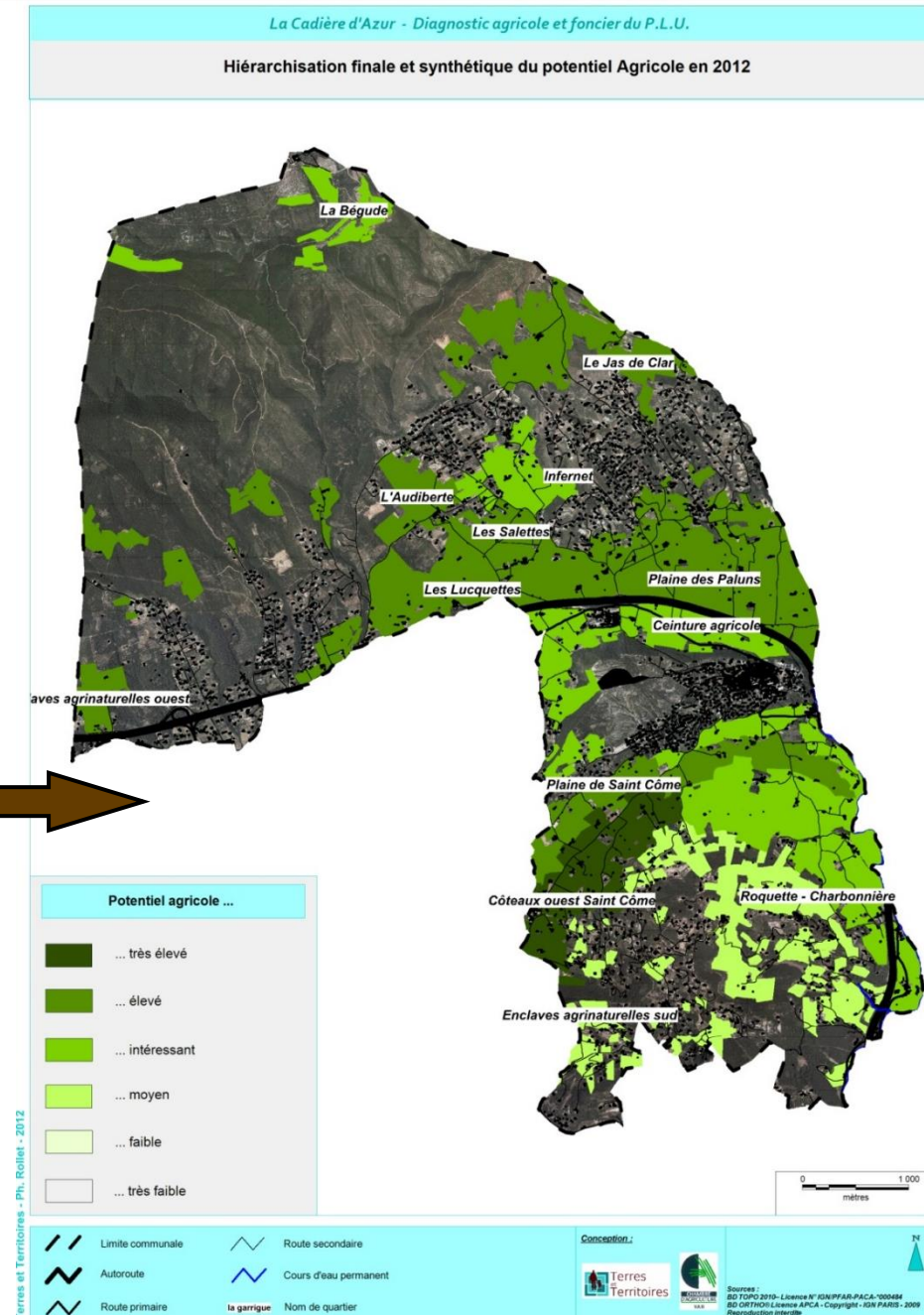
- climat méditerranéen +
- terroirs propices aux cultures à hauts rendements +
- terroirs viticoles exceptionnels (AOP Bandol et CDP) +
- irrigation agricole (équipements SCP)

Seul bémol : degré de mitage des terres + pression foncière

Croisement de l'ensemble des critères afin de déterminer le potentiel et la valeur agricole par quartier



- 8 quartiers dotés d'un potentiel Agricole élevé ou très élevé
- 4 quartiers dotés d'un potentiel intéressant
- 2 quartiers dotés d'un potentiel moyen



LES PRINCIPAUX ENJEUX ET ORIENTATIONS A RETENIR

1. Considérer les terres agricoles comme une vaste zone d'activités économiques ayant sa propre logique de fonctionnement
2. Affirmer et reconnaître le rôle multi fonctionnel de l'agriculture locale
3. Protéger durablement toutes les terres à vocation agricole, les sièges et les sites d'exploitation
4. Instaurer et gérer rigoureusement un PLU rigoureux, stable et durable
5. Accroître le potentiel de production agricole des exploitations par la conquête de nouvelles surfaces cultivables sur des secteurs de nature à faibles enjeux et si impact paysager faible
6. Mettre en cohérence le zonage réglementaire du PLU avec le potentiel agricole réel des terres
7. Encourager voire intervenir afin de diversifier les productions agricoles sur la commune (appui pour développer le maraîchage, le sylvopastoralisme,...)

Accroître le potentiel de production par la conquête de nouvelles surfaces cultivables



Terres et Territoires - Traitement de l'Information Géographique - 2012



La Cadière d'Azur - Volet agricole du P.L.U.

Traduction graphique des principaux enjeux agricoles à inscrire dans le PLU (PADD)

